



Jusqu'au 27 septembre 2019

# Aide à l'impression de catalogue 2020

Dans le cadre des dispositifs d'aide à l'édition indépendante, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient l'impression de catalogue. L'appel à projets est annuel.

La Région soutient les maisons d'édition à travers un dispositif d'aide à l'impression de catalogue afin d'accompagner la diffusion des éditeurs et conforter leur visibilité auprès des points de ventes et dans les salons.

L'aide concerne l'impression du catalogue de l'année suivante, 2020 dans le cas présent, le catalogue devant être réalisé avant le 30 juillet 2020.

## Fiche technique, formulaire et date limite de dépôt

Les éditeurs doivent envoyer leur dossier composé du formulaire Excel complété (à télécharger ci-dessous) et des pièces justificatives, le **27 septembre 2019** au plus tard à :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes, service Industries culturelles : [dcplivre@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dcplivre@auvergnerhonealpes.fr)
- Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, Narges Temimi : [n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)

## Télécharger les fichiers

Cliquer sur les liens ci-dessous

[FICHE TECHNIQUE](#)

[FORMULAIRE EXCEL – ne pas transformer en pdf](#)

## Conditions d'éligibilité

- L'activité d'édition doit être principale et figurer dans l'objet social et les statuts. Les structures associatives sont éligibles à condition que l'édition soit l'activité principale ;
- Être installée en Auvergne-Rhône-Alpes depuis au moins un an (siège social, établissement

principal), avoir au moins une année complète d'activité (exercice comptable complet) et disposer d'un catalogue d'au moins 3 titres (hors livre de commande et ouvrage dont l'éditeur est l'auteur).

Le rythme de publication est régulier et annuel ; il est supérieur ou égal à 2 titres par an ;

- Les publications doivent être à compte d'éditeur et la structure propose aux auteurs des contrats d'édition conformes à la législation et aux usages en vigueur ;
- La diffusion du catalogue doit être organisée en librairies de façon significative, y compris pour les versions numériques des ouvrages ; le catalogue est axé sur les domaines suivants : littérature, jeunesse, bande dessinée, sciences humaines et sociales, arts, patrimoine culturel ;
- Chaque publication a un ISBN, le catalogue est référencé sur le FEL

## Renseignements

- Région Auvergne-Rhône-Alpes – Alexandra Aizier-Bruckert :  
[alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr](mailto:alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr)
- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture – Narges Temimi :  
[n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)

---

Dernière édition : 7 juin 2023 à 14:55

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/aide-a-l-impression-de-catalogue-2020>